

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2025

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/08/2025
- La Maison Intergénérationnelle
- Bilan d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Val de Somme
- Rapport du délégataire 2024 SUEZ Eau
- Questions diverses

Etaient présents : **de Blangie** Christian, **Tricot** Jean-Luc, **Berchon** Gérard, **Droulers** Christophe, **Dubas** Patrick, **Rambures** Francis, **De Matos Machado** Séralim, **Boulland** Hélène, **Rousselle** Francine

Excusé : **Annaert** Christophe

Absentes : **Choquet** Sabine, **Lemoine** Céline

La séance est ouverte à 18 h 30

Hélène BOULLAND est désignée secrétaire de séance.

Monsieur de Blangie demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Instauration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables » A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/08/2025

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 août 2025 a été transmis aux élus par mail en date du 28 août 2025.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu et demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Monsieur De Matos Machado demande à faire le bilan de son mandat de Conseiller Municipal. Il reproche le manque de transparence dans les décisions à prendre, se sentant mis devant le fait accompli.

Il demande des éclaircissements sur le financement de la Maison Intergénérationnelle, notamment sur les subventions consenties par les partenaires. Messieurs Dubas et Droulers souhaitent, également, des réponses à ce sujet.

Monsieur de Blangie répond que, à ce jour, le financement, pour la somme de 407450 € HT soit 488 940 € TTC est le suivant :

- 40 000 € (Communauté de Communes du Val de Somme)
- 61 000 € (Conseil Départemental)
- 250 000 € (emprunt)
- 137 940 € (fonds propres)

Toutefois, les dossiers de demande de subventions seront redéposés auprès du Conseil Régional (fin décembre) et de l'Etat (janvier 2026) afin d'obtenir des aides supplémentaires.

La fin prévisionnelle des travaux est fixée en juillet 2026.

La TVA sera récupérée, en 2027, à hauteur de 14,85 % (taux en vigueur en 2025) soit 60 500 € (ce qui ramènerai les fonds propres à 77 500 €)

Monsieur De Matos Machado demande comment vont être financés les fonds propres en attendant la récupération de la TVA en 2027.

Monsieur de Blangie répond que la trésorerie de la commune qui s'élève, actuellement, à 159 122 € le permettra.

Monsieur De Matos Machado précise qu'il aurait préféré que les travaux soient commencés quand la totalité des subventions auraient été accordées.

Après ces précisions données, le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 août 2025.

- **La Maison Intergénérationnelle**

Les éléments de réponse ont été donnés dans le point précédent.

- **Bilan d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Val de Somme**

Monsieur le Maire présente le bilan d'activités de l'année 2024 de la Communauté de Communes du Val de Somme. Ce bilan concerne les activités des compétences :

- Administration Générale
- Finances
- Environnement
- Assainissement
- Développement économique
- Culture
- Tourisme
- Scolaire – Equipements sportifs
- Communication – Stratégie – Planification
- Aménagement de l'espace – Habitat – Urbanisme
- Eaux
- Travaux
- Projets

Le document a été joint à la convocation envoyée par mail le 24 septembre 2025 et reste à disposition pour consultation en mairie.

VOTE : Le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u> , approuve le bilan d'activités 2024 de la C.C.V.S.
--

- **Rapport 2024 du délégataire SUEZ Eau**

Le document qui doit être envoyé aux communes n'étant pas arrivé à la date de la réunion, le point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

- Zone d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour en début de réunion et approuvé à l'unanimité.

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie.

Cette loi instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur équilibre dans les territoires.

Les données de l'Etat ont été publiées le 10 mai 2023. Chaque commune est invitée par l'Etat à définir, par délibération du Conseil Municipal, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La définition de ces zones permet à la commune d'identifier des secteurs où elle souhaite voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquels il y a un potentiel en termes de production d'énergie (photovoltaïque, solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie).

VOTE : Le Conseil Municipal refuse, à 8 voix contre et une abstention, d'instaurer des ZAEnR sur le territoire communal

- Questions diverses :

1/ Monsieur Tricot informe le Conseil Municipal des **travaux** qui ont été inscrits au Budget et voté par le Conseil Municipal :

- Remplacement de la porte de la mairie en octobre
- Elagage du chêne
- Mise aux normes de l'électricité de l'école

Il fait part également des imprévus :

- Réparation de la tondeuse
- réparation de la chasse d'eau de l'école en urgence
- Mise en vente du camion pour pièces : il demande au Conseil Municipal quelle fourchette de prix est acceptable. Les membres du Conseil Municipal estime la fourchette de prix entre 1000 € et 1500 €

Mme Boulland ajoute que les plantations des arbres des naissances, prévues au Budget, seront réalisées courant novembre.

2/ Madame Boulland informe le Conseil Municipal de la prochaine mise en place du plan du **cimetière** interactif (QRcode)

3/ Madame Boulland parle du **départ en retraite** de Madame Marie-Claude Annaert en 2026 (date non assurée à ce jour). Son remplacement sera à prévoir

4/ Monsieur Rambures demande où en est la demande d'un container jaune plus grand pour le stade de football. Il faudra remplir un formulaire en mairie qui sera ensuite transmis à la Communauté de Communes du Val de Somme pour traitement de la demande. En attendant, des sacs jaunes seront fournis par la mairie.

5/ Monsieur Rambures demande comment faire pour avoir accès à la fibre au stade de football. La question sera étudiée en mairie sur la faisabilité du passage de la fibre (ligne téléphonique ? Longueur de tirage du réseau ? coût ? ...). Le football prendra en charge les frais afférents à ce raccordement et les factures relatives au fonctionnement de la fibre.

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire – Christian de BLANGIE

